



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-huitième session**

Genève, 7-9 juin 2017

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

**Recensements de la circulation dans la région  
de la Commission économique pour l'Europe****Recensement 2015 de la circulation sur les routes E****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au paragraphe 15.1 du module 13 (Statistiques des transports) du programme de travail pour 2016-2017 (ECE/TRANS/254, ECE/TRANS/2016/28 et Add.1) adopté par le Comité des transports intérieurs le 26 février 2016.

2. À sa soixante-seizième session, le Comité des transports intérieurs a adopté le projet de résolution sur le recensement 2015 de la circulation sur les routes E (ECE/TRANS/240, par. 90). Il a, en particulier, invité les gouvernements à communiquer les résultats du recensement au secrétariat de la Commission économique pour l'Europe si possible avant le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Le Comité a aussi encouragé le secrétariat à allouer davantage de ressources à la diffusion des résultats des recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E, en particulier au moyen de la carte paneuropéenne.

**II. État d'avancement**

3. Au 21 mars 2017, le secrétariat avait reçu les résultats du recensement pour 12 pays, à savoir le Bélarus, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Lituanie, la Pologne, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Tchéquie et la Turquie.

4. À la suite de contacts avec l'Autriche, l'Espagne, la Lettonie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le secrétariat espère recevoir les résultats du recensement de ces États membres prochainement.



### **III. Amélioration de la diffusion**

5. Afin d'améliorer la diffusion des résultats, le secrétariat a demandé aux États membres, à la réception des résultats des recensements, tous les fichiers du système d'information géographique (SIG) (tels que les fichiers de formes) utilisés pour créer des cartes du volume du trafic (la plupart des pays ont fourni une carte au format PDF).
  6. Au 21 mars 2017, la Lituanie et la Tchéquie avaient présenté des fichiers de formes que le secrétariat est en mesure d'utiliser et d'ajouter à une carte paneuropéenne. La Suède a indiqué que sa Direction des transports (Trafikverket) disposait d'une ressource informatique du domaine public susceptible de s'avérer utile à cet égard.
  7. Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des applications possibles concernant une carte paneuropéenne interactive du volume de la circulation sur les routes E.
  8. Il pourrait juger souhaitable d'envisager de demander une version SIG de la carte dans le cadre du recensement de la circulation sur les routes E de 2020.
  9. Le Groupe de travail voudra peut-être indiquer au secrétariat toute autre amélioration qui pourrait être apportée à la diffusion des résultats du recensement.
-